

RECYCLAGE ATTESTATION À LA CONDUITE EN SÉCURITÉ DES GRUES AUXILIAIRES

Durée
8 heures

Date début prochaine session
sur inscription

Nb places dispo.
/

Langue
/

LIEU DE LA FORMATION

IFSB ou sur le site de votre société
Référence : E3034
Formateurs : Les formateurs de l'IFSB.
Effectif max : 3 participants
Quand : Suivant planning et sur demande
Rythme : journée
Langue : FR;DE
Tarif : 490,00 € HTVA

ACCÈS AU LIEU DE FORMATION

INSTITUT DE FORMATION SECTORIEL DU BATIMENT SA.

PUBLIC CIBLÉ

Conducteur de camion ou toute personne amenée à utiliser une grue auxiliaire

OBJECTIF

Être capable de manipuler une grue auxiliaire de chargement de véhicules en respectant les règles de sécurité, suivant la recommandation de prévention établie par l'Association Assurance Accidents (AAA).

CONTENU DE LA FORMATION

Théorie:

- Réglementation
- Technologie et caractéristiques des grues
- Fonction des organes et des dispositifs de sécurité
- Prise de poste et fin de poste
- Règles de circulation,de conduite et de stabilité
- Les risques lors de l'utilisation de la grue
- Plaque de charge
- Technique d'élingage et accessoires de levage
- Signalisation et balisage

Pratique:

- Prise de poste
- Adéquation de l'engin
- Familiarisation au poste de conduite
- Maîtrise du balancement
- Elingage de charges et accessoires de levage
- Conduite et manutention de charges
- Fin de poste

PRÉ-REQUIS DE RECEVABILITÉ DE L’INSCRIPTION

- Le stagiaire doit avoir 18 ans au moins.
- En inscrivant le salarié à cette formation, l’employeur s’engage à ce qu’il soit apte médicalement. L’IFSB décline toute responsabilité en cas de fausse déclaration.
- La formation s'adresse aux personnes expérimentées ayant déjà suivi une formation et aux personnes titulaire d'une attestation à la conduite en sécurité dont la date arrive à expiration.
-Pour cette formation, l’entreprise devra mettre à disposition gratuitement la grue auxiliaire pour le jour de formation (pratique).

PÉDAGOGIE

La pédagogie s'articule entre une alternance théorie/pratique dont les objectifs généraux sont la maîtrise sur le plan pratique et technologique de la conduite d'une grue auxiliaire.
Pour ce faire, nous vous demandons à ce que les documents de la machine (à savoir le rapport de contrôle par un organisme agréé, certificat CE, notice d'utilisation, ainsi que l'autorisation d'exploitation) soient en possession du chauffeur le jour de la formation pratique et que ces documents soient valables au niveau des dates.
Il est évident que la grue auxiliaire doit être conforme à la réglementation grand-ducale.